

OCTEVILLE-SUR-MER - LE HAVRE - SAINTE-ADRESSE

**PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT
DE L'AERODROME LE HAVRE-OCTEVILLE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2016, une enquête publique de 31 jours est ouverte du **lundi 05 septembre au mercredi 05 octobre 2016 inclus** portant sur le projet de révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome Le Havre - Octeville.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur et destinés à recevoir les observations, propositions et contre-propositions éventuelles, sont mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairies d'Octeville-sur-Mer (siège d'enquête), Le Havre et Sainte-Adresse.

M. José LACHERAY, consultant Hygiène Sécurité Environnement, est désigné commissaire enquêteur titulaire. Il a pour suppléant Mme Natacha LECOCQ, directrice générale des services.

Le commissaire enquêteur recevra en personne en mairie, aux jours et heures ci-après définis, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées :

- **lundi 05 septembre 2016** de 09h00 à 12h00 en mairie d'Octeville-sur-Mer (ouverture)
- **vendredi 16 septembre 2016** de 09h00 à 12 h00 en mairie du Havre
- **jeudi 22 septembre 2016** de 13h30 à 16h30 en mairie de Sainte-Adresse
- **samedi 1^{er} octobre 2016** de 09h00 à 12h00 en mairie d'Octeville-sur-Mer
- **mercredi 05 octobre 2016** de 14h00 à 17h00 en mairie d'Octeville-sur-Mer (clôture)

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressées "à l'attention de M. le commissaire enquêteur - enquête publique "PEB aérodrome Le Havre-Octeville" par correspondance à la mairie d'Octeville-sur-Mer, siège de l'enquête ou par voie électronique, à l'adresse suivante : mairie@mairie-octevillesurmer.fr

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Charles PEYRO - Direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest - Aéroport de Brest-Guipavas - Tél 02 98 32 02 00 - charles.peyro@aviation-civile.gouv.fr

Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture (<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/ENQUETES-PUBLIQUES-et-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/Enquete-publique/PEB-Plan-d-Exposition-au-Bruit/Aerodrome-de-Le-Havre-Octeville>)

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Seine-Maritime dès publication du présent arrêté.

L'autorité compétente pour approuver le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome Le Havre - Octeville, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, est la préfète de la Seine-Maritime.

Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairies d'Octeville-sur-Mer, Le Havre et Sainte-Adresse, à la préfecture (Direction de la coordination des politiques de l'état – Bureau des procédures publiques) et sur le site internet de la préfecture.

Le présent avis est affiché à Octeville-sur-Mer, Le Havre et Sainte-Adresse ainsi que dans la zone publique de l'aérodrome Le Havre -Octeville.